BLOC 3: SAVOIR ROULER



www.savoirrouleravelo.fr

Conseils et bonnes pratiques

ABORDER UNE SORTIE VÉLO, EN SITUATION RÉELLE, SUR LA VOIE PUBLIQUE, EN GROUPE OU INDIVIDUELLEMENT

- Préparer le parcours en associant les enfants.
- Choisir un parcours assez peu emprunté par des automobilistes et/ou des poids lourds, vérifier le dénivelé.
- Faire porter un gilet réfléchissant afin de s'assurer de la visibilité des enfants.

Avant de partir :

L'intervenant fera vérifier aux enfants :

- L'état général du vélo et les équipements de sécurité :
 - Les pneus sont-ils bien gonflés ?
 - La selle, le guidon et les freins sont-ils bien serrés?
 - Les roues sont-elles bien bloquées?
- ▲ Mettre et ajuster le casque

<u>L'intervenant vérifie les compétences acquises</u> <u>du bloc 1 et 2 via le livret pédagogique</u>

Pendant la sortie :

▲ Si la sortie s'effectue en groupe, l'intervenant fera en sorte que les enfants changent de position au sein du groupe, afin que chaque enfant puisse rouler alternativement à l'avant à l'arrière du groupe.

L'intervenant observera pour chaque enfant ses capacités à :

- Respecter le code de la route :
 - S'arrêter aux stops, aux feux rouges, et aux feux oranges fixes ou clignotants ;
 - Utiliser le sas pour cyclistes au niveau des feux, lorsqu'il existe ;
 - Respecter les sens interdits
- Bien se positionner sur la chaussée :
 - -Rouler à droite et à environ 1m des voitures et/ou du trottoir :
 - Aux intersections, se placer en avant des véhicules afin d'être vu :
- Indiquer un changement de direction en tendant le bras du côté voulu.
- Maîtriser sa vitesse.
- Garder ses distances: 1m au moins par rapport aux autres véhicules.
- Communiquer au besoin par la parole ou le geste pour prévenir les autres cyclistes. C'est le rôle en particulier du premier et du dernier du groupe.

▲ Si la sortie s'effectue dans le cadre scolaire (élémentaire), l'encadrement doit être le suivant, à minima :

- Jusqu'à 24 élèves : l'enseignant + 1 intervenant agréé ou un autre enseignant.
- Au-delà de 24 élèves : un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

Référence : circulaire interministérielle n°2017-116 du 6/10/2017







7*8888888888888*























www.savoirrouleravelo.fr